

Mairie

79170 SECONDIGNE SUR BELLE

Tél : 05.49.07.11.25

E-mail : mairie.secondigne@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le seize juin, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNE-SUR-BELLE, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas VALERY, Maire.

Etaient présents : Mmes BAUBEAU Esther, BERNARDIN Delphine, BERNARDIN Jocelyne, GOURIN Stéphanie, MAURILLE Béatrice, SARRAZIN Muriel, TEXIER Aurélia (à partir de 19H45) ; Mrs LENGLIN Grégory, PRINTEMPS Jacky, VALERY Nicolas.

Excusés : BERTRAND Pierre (Pouvoir Jocelyne BERNARDIN), RODRIGUEZ Michel (pouvoir Nicolas VALERY) ; ROULET Xavier (pouvoir Béatrice MAURILLE)

Absent : /

Secrétaires de séance : Béatrice MAURILLE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- Présents : 10
- Pouvoir : 3
- Votants : 13

ORDRE DU JOUR :

### **Administration :**

- Délibération sur le maintien du nombre d'adjoints
- Élection d'un nouvel adjoint au maire
- Point école
- Adoption nomenclature budgétaire M57
- Demande sur concession cimetière
- Information création référents ordures ménagères
- Réalisation d'opérations financières - admission en non-valeurs

### **Transition énergétique & pouvoir d'achat**

- Création d'un dispositif d'achat groupé dans le cadre de la transition énergétique (chauffage bois...)
- + autorisation à constituer/signer convention avec les partenaires.

### **Point travaux :**

- Point travaux & voirie
- Déploiement fibre optique
- Mutualisation relais mobile
- Point retour termites

### **Urbanisme :**

- Demande d'achat d'une parcelle communale
- Planification du PLUi-H

### **Environnement :**

- Plantation haie

### **Animation :**

- 14 juillet
- Questions diverses

### Préambule du conseil :

Le maire a été informé le 10 juin qu'une fermeture de classe dans notre école pour la rentrée 2022 était à d'étude par le DSDEN 79. Le comité technique spécial départemental se réunissait le 13 juin pour statuer sur les fermetures à mettre en œuvre. Monsieur le Maire est intervenu le 12 juin auprès de Monsieur le Directeur Académique pour faire part de son opposition.

Une réunion du conseil d'école se tenant le 16 juin à 18h15 (même jour que le présent conseil) Monsieur le Maire y participait et arrive en retard en raison de ce contexte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Madame Aurélia TEXIER pour démission de son poste d'adjoint. Les points de délibérations sont reportés ultérieurement, le Préfet n'ayant pas à ce jour confirmé son acceptation. Madame Texier s'exprime à ce sujet. Les différences dans les méthodes de travail et sur certaines orientations (pas toutes) l'ont mené à cette décision. Toutefois, elle souhaite rester au sein du conseil et conserver ses missions au sein du SIVU.

### DELIBERATION N°13-2022 : NOMENCLATURE M57

La secrétaire fait une présentation de la nomenclature M57.

La nomenclature M57 est une nouvelle nomenclature comptable. Il s'agira d'un référentiel unique et commun à toutes les collectivités dans l'objectif d'une meilleure qualité comptable. Cette généralisation s'opérera au 01/01/2024 mais les collectivités ont possibilité d'anticiper avec une date de mise en place au 01/01/2023.

Pourquoi adopter le référentiel M57 :

- Cette innovation comptable entraîne une amélioration de la qualité comptable
- Meilleure information financière : états financiers enrichis
- Vision patrimoniale améliorée
- Souplesses budgétaires : gestion pluriannuelle des crédits
- Fongibilité des crédits ...

Ce « changement » de système engendre bien entendu du travail puisque des tests avec l'éditeurs vont devoir se réaliser, un gros point sur l'état de notre actif va être impératif, un travail sur les comptes (des tables de transposition) devra être fait ... Notre comptable et conseiller aux décideurs locaux nous encouragent vivement à passer à cette nouvelle nomenclature dès 2023, afin qu'ils puissent nous assurer un maximum de soutien dans la mise en place.

**Monsieur le Maire propose aux conseillers de passer au vote sur le passage ou non à la nouvelle nomenclature M57. L'assemblée décide à l'unanimité d'adopter la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

### DELIBERATION N°14-2022 : ADMISSION EN NON VALEURS- ET EFFACEMENT DE DETTES

Suite à la demande du centre des finances publiques, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée :

- un dossier d'admission en non-valeurs d'un montant de 173.46 € : il rappelle que ces sommes pourront être à terme recouvrées si les débiteurs deviennent solvables.
- Un dossier d'effacement de dettes d'un montant de 113.09 € : en revanche cette somme est éteinte.

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de passer :**

- **La somme de 173.46 € en non-valeurs**
- **La somme de 113.09 € en effacement de dettes**

### CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire explique qu'un administré propriétaire d'une concession perpétuelle, **vide et sans monument** souhaiterait transférer cette concession à une autre personne.

Après renseignements, deux possibilités s'ouvrent à lui :

- Faire une donation de cette concession par le biais d'un acte notarié.
- Faire rétrocession de la concession à la commune qui pourra ensuite la réattribuer à l'administré souhaitant l'acquérir.

Le conseil municipal donne un avis de principe favorable à cette possibilité. Le demandeur sera informé prochainement des différentes possibilités et en fonction de son souhait ce point sera remis à l'ordre du jour.

## RÉALISATION D OPERATIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la scierie Archimbaud propose d'accompagner la mairie pour des travaux de voirie d'une valeur de 100 000 à 120 000 € environ. La commune resterait maître d'œuvre par le biais d'une convention.

La priorité serait donnée aux routes suivantes :

- C1 : du virage de la Favrie à la sortie de la Vollée
- Lurgères : jonction de la départementale en direction de Gratteloup
- L'angle de la Scierie à la Bernardière jusqu'à la D119
- La croix Blanche à la Croix rouge

Un rendez-vous avec une entreprise de BTP a permis de voir toutes les routes. Une étude technique par déflexion (déformabilité de la surface avant travaux ) va être réalisée pour ensuite pouvoir établir un chiffrage des travaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'avis de principe sur la mise en place d'une convention avec la scierie. Avis favorable de 12 conseillers, et 1 abstention. Ce point sera mis en délibération lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire refait un point de situation sur le projet de réfection de la D103 (entrée du bourg jusqu'à la mairie). Un projet d'ingénierie est en cours avec ID79. Ces travaux pourraient être financés par : le département à hauteur de 30 % + 15000 € au titre des amendes de police + soutien de la Préfecture par la DETR + Participation de la scierie.

Une convention tripartite pourrait être signée afin de bien déterminer les conditions et obligations de chacun.

Attention, le CETR (vérification auprès des différents prestataires de réseaux qu'aucuns travaux ne seront prévus après la réfection de cette portion de route) est incontournable avant d'enclencher quelconques travaux.

## POINT ÉCOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons risqué la perte d'une classe. Il s'est battu avec le SIVU et l'appui des syndicats pour la conserver.

Le conseil d'école reste toutefois inquiet compte-tenu de nos effectifs plutôt bas, car des mouvements d'élèves peuvent encore subsister d'ici la rentrée de Septembre.

Les directeurs d'école ont transmis une liste des travaux à effectuer dans les classes. Nous ferons notre possible pour une réalisation dans l'été.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET POUVOIR D ACHAT

A la vue du contexte économique actuel, Monsieur le Maire émet le souhait de créer un dispositif d'achat groupé pour les chauffages entrants dans le cadre de la transition énergétique (chauffage bois, pompes à chaleur) à l'instar de la mise en œuvre de la complémentaire santé communale et de l'offre pellets.

Une longue discussion s'engage, la proposition n'est pas retenue.

## DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe les élus que le début des travaux de déploiement pour la fibre optique est imminent.

En effet, une armoire PMZ (point de mutualisation) va être installée sur le domaine communal d'ici fin septembre 2022. Le déploiement des hameaux va suivre, un par un. Toutefois, les hameaux de Champromard et Puy d'Ancry, du fait de leur situation géographique seront desservis par le réseau de Périgné.

Le déploiement se fera en aérien ou souterrain, de façon identique à la configuration actuelle.

Les tous premiers foyers devraient être raccordés à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## MUTUALISATION RELAIS MOBILE

Le relais mobile Free est en cours d'électrification. Par une enquête via le compte Facebook communal, plusieurs habitants se sont plaints de la mauvaise réception du réseau mobile d'Orange.

Après étude technique par le maire, celui-ci a informé Orange que leur relais mobile actuel implanté proche de la scierie n'est pas dimensionné correctement pour fournir une bonne qualité de service, il va essayer d'obtenir une mutualisation des infrastructures pour qu'Orange rejoigne le pylône Free dans l'objectif que 2 opérateurs puissent bien couvrir la commune.

## DELIBERATION N° 15- 2022 POINT « TERMITES »

Monsieur le Maire explique qu'en instruisant les dossiers d'urbanisme, nous avons relevé des erreurs et/ou oublis de numéros de parcelles sur l'arrêté préfectoral concernant les zones contaminés ou susceptibles de l'être par les termites. Il propose de délibérer à nouveau afin de mettre à jour les zones. La commune peut mettre le territoire entier ou bien conserver les deux secteurs conformément aux délibérations du 13 Août 2015 et du 13 Septembre 2021.

**Le Conseil municipal décide de conserver les deux zones :**

**Secteur de la Bernardière :**

- **Section ZC : 1,2,3,108,109,111,112,113,114,115,117,118,119,120,121,122,123 + Nouvelles Chopineaux**
- **Section F :**
- **983,984,985,986,988,989,992,993,995,1259,1260,1261,1262,1263,1263,1320,1322,1324,1328**
- **942,1367**
- **967,969,970,972,1146,1205,1206,1254,1255,1256**
- **973,975,976,978,979,980,981,982,1265,1267,1409,1410,1420,1421**
- **997,1038,1039,1040,1042,1043,1349,1350**
- **956,957,961,963,966,1165,1166,1167,1180,1181,1369,1371,1373,1379,1422,1423,1459,1477,1481**
- **944,945,948,951,952,953,954,955,1164,1170,1268,1376,1377,1380,1381,1382,1383**
- **946,1210,1211**
- **1489,1488,1480**

**Secteur de l'impasse de la Croix Blanche :**

- **Section B : 427,830,1243,1244,1246 à 1248, 1251,1253,1264,1265,1283,1284,1286 à 1291**

## DELIBERATION N°16-2022 : DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente la demande d'achat d'administrés pour la parcelle ZI77 au lieudit Les Forges. Cette parcelle d'une surface de 3370 m<sup>2</sup> est actuellement louée à un agriculteur.

**Le conseil souhaitant préserver son patrimoine communal émet majoritairement un avis défavorable (Vote 9 Contre- 4 abstentions).**

## PLANIFICATION PLUI-H

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que nos règles d'urbanisme sont soumises à la carte communale mise en place en 2007. Tout cela va évoluer avec la mise en place du PLUI qui va venir « remplacer » notre carte communale. Une réunion animée par Mellois en Poitou concernant la planification du PLUI-H aura lieu le 1<sup>er</sup> Juillet 2022 à la mairie.

## PLANTATION DES HAIES

Le projet de plantation de haies est en cours d'élaboration : travail de recherche de lieu, sur les essences des arbres, sur l'implantation (en double quinconce par exemple), sur le dossier de demande de subvention etc... La plantation sera faite en Janvier prochain.

## 14 JUILLET 2022

L'organisation du 14 Juillet se précise. Le traiteur et le groupe de musique sont réservés. Le conseil municipal souhaite conserver les tarifs des années passées : 12 € Hors commune – 6 € commune – Gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans

## POINT REFERENT ORDURES MENAGERES

Avec la mise en place de système de collecte, Monsieur le Maire suggère la création d'une liste de référents par village. Celle-ci sera mise en place au moment opportun.

### **Questions diverses**

- Compte-tenu des informations données lors de l'intervention de la société Agorespace pour un projet d'espace multisports et jeux, nous pourrions très certainement prétendre au maximum de subventions pour ce projet d'un montant de 81 232.80 € TTC.

La séance est levée à 23h30

Le Maire  
Nicolas VALERY



A handwritten signature in black ink, appearing to be "N. Valery", written over a horizontal line.